

APPEL À CANDIDATS POUR LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT DE TECHNICIENS EN PRÉVENTION DE L'INCENDIE (H/F)

La fonction de technicien en prévention de l'incendie au sein de la Zone de Secours de Wallonie Picarde décrite ci-après intègre la description de fonction *Spécialiste en prévention d'incendie* fixée à l'annexe 27 de l'arrêté ministériel du 8 octobre 2016 fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours.

1. Objectif de la fonction

Le technicien en prévention de l'incendie effectue des missions de sensibilisation du citoyen à la prévention incendie, fournit des avis de prévention incendie, rédige des rapports de prévention incendie après avoir effectué le contrôle des pièces d'un dossier ou après avoir effectué des inspections sur place, et participe à l'élaboration des plans préalables d'intervention.

2. Description de la fonction

Le technicien en prévention de l'incendie travaille à un niveau de gestion. Il joue un rôle dans l'octroi des permis, effectue des inspections de sécurité incendie et fournit des informations concernant son domaine de compétence. Il applique à cet effet les lois et réglementations pertinentes en matière de prévention d'incendie et cela dans le respect de la vision générale de la Zone de Secours en matière d'application de la prévention incendie.

3. Description des tâches possibles

3.1. Tâches générales (liste non-exhaustive)

- Exécuter les tâches et projets qui lui sont confiés par le supérieur hiérarchique et/ou fonctionnel, dans le respect des normes (charte graphique, charte informatique, notes de service, ...);
- Traiter les e-mails et les courriers;
- Rédiger des documents ou courriers spécifiques;
- Fournir des statistiques sur base des données qu'il/elle traite dans l'exécution de ses tâches;
- Participer aux réunions et rédiger des comptes-rendus;
- Effectuer un feedback régulier de l'exécution de son travail et remonter les points bloquants ou à améliorer vers son supérieur hiérarchique et/ou fonctionnel;
- Proposer des processus d'amélioration à son supérieur hiérarchique et/ou fonctionnel (description, définition des besoins, ...).

3.2. Tâches liées au service (liste non-exhaustive)

- Signaler, pour son domaine d'expertise, les développements et les manquements importants au niveau de la politique de prévention actuelle, sur la base d'une expérience pratique, et rapporter ses conclusions à son supérieur hiérarchique et/ou fonctionnel;
- Le cas échéant, apporter des données ou collaborer dans un groupe de projet à la mise sur pied de la politique zonale de prévention;

- Participer aux concertations avec des internes et externes (architectes, collègues, etc.) ;
- Évaluer les demandes au niveau de la construction, des installations techniques et des demandes organisationnelles ;
- Rédiger un avis écrit pour les départements qui délivrent les permis ;
- Vérifier dans quelle mesure l'avis a été suivi ;
- Vérifier si la demande respecte la législation ;
- Vérifier si l'objet sur place respecte les plans ;
- Rédiger des rapports de prévention d'incendie (aussi pour des installations particulières qui nécessitent des calculs spécifiques) ;
- Rédiger des rapports d'inspection/contrôle pour son organisation (constitution du dossier) ;
- Effectuer les inspections/contrôles ;
- Fournir des informations aux collègues internes ;
- Entretenir des contacts avec des partenaires publics et privés ;
- Rédiger des avis qui sont destinés pour la commission de dérogations.

4. Place dans l'organisation

Le technicien en prévention de l'incendie travaille au sein du Département Prévention.
Son supérieur hiérarchique direct est le Chef du service Prévention d'incendie.

5. Autonomie

Le technicien en prévention d'incendie doit pouvoir travailler en autonomie pour l'ensemble de l'exécution de ses tâches en accord avec son supérieur hiérarchique et/ou fonctionnel et selon les directives et la vision de la Zone de Secours. Il assure un suivi régulier vers son supérieur hiérarchique et/ou fonctionnel.

6. Conditions à remplir et compétences

6.1. Conditions à remplir pour le 5 mars 2021

6.1.1. Conditions générales

- Être belge ou citoyen d'un autre État faisant partie de l'Espace Économique Européen ou de la Suisse ;
- Être âgé de 18 ans minimum ;
- Avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction visée. Le candidat fournit un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer.

6.1.2. Diplôme et savoir-faire

- Disposer d'un diplôme d'enseignement supérieur de type long ou assimilé ;
- Avoir le permis B et pouvoir conduire un véhicule avec boîte manuelle ;
- Maîtriser les logiciels informatiques de bureautique courants (Excel, Word, ...) ;
- Communiquer aisément et efficacement ;
- Gérer les priorités et les projets ;
- Être capable de comprendre et analyser des textes juridiques ou réglementaires, normes et descriptifs techniques ;
- Être capable de lire des plans d'architecte ;
- Communiquer aisément et efficacement ;
- Faire preuve de qualités humaines et relationnelles développées ;

- Faire preuve d'autonomie dans l'organisation du travail ;
- Avoir de la méthode, de la rigueur et de la précision ;
- Avoir le sens des responsabilités et le sens de la discrétion ;
- Être capable de conduire des réunions ;
- Avoir une très bonne orthographe ;
- Faire preuve d'esprit de synthèse et d'analyse ;
- Savoir accomplir les tâches confiées dans le respect des procédures et règlements et de la vision de la Zone de Secours ;
- Être capable de respecter les délais impartis ;
- Avoir la capacité de se remettre en question et s'adapter pour pouvoir répondre à la vision de la Zone de Secours et pour pouvoir évoluer dans son métier, dans l'exercice de sa fonction et dans l'environnement de travail ;
- Être diplomate ;
- Faire preuve de courtoisie, d'amabilité et d'aisance relationnelle ;
- Avoir une bonne présentation ;
- Être dynamique et réactif ;
- Être force de proposition auprès de la hiérarchie dans le domaine de compétence ;
- Avoir le souci du service au citoyen ;
- Participer activement à la vision zonale.

6.1.3. Savoir-être

- Être porteur des valeurs de la Zone de Secours ;
- Être proactif ;
- Être diplomate ;
- Faire preuve de courtoisie, d'amabilité et d'aisance relationnelle ;
- Avoir une bonne présentation ;
- Être dynamique et réactif ;
- Être force de proposition auprès de la hiérarchie dans le domaine de compétence ;
- Avoir le souci du service au citoyen ;
- Faire preuve de et favoriser l'esprit d'équipe et la collaboration inter-service ;
- Participer activement à la vision zonale.

6.2. Atouts pour la fonction

- Posséder une connaissance de base dans les matières suivantes :
 - Règlementation relative à la prévention de l'incendie et de l'explosion ;
 - Organisation des matières liées à la sécurité incendie ;
 - Système institutionnel belge et fonctionnement des institutions locales ;
- Avoir une expérience dans le domaine du Fire Safety Engineering et/ou de la prévention contre l'incendie constitue un atout.

7. Contrat

- Régime de travail : temps plein (38h/semaine) de jour du lundi au vendredi. L'horaire peut être flexible et adapté aux nécessités du service.
- Lieu de travail : siège social de la Zone de Secours à Orcq avec déplacements fréquents dans les différentes communes de la Zone de Secours.
- Contrat : CDD de 6 mois, qui peut être renouvelé d'une fois 6 mois, suivi d'un CDI sous réserve d'une évaluation positive et de l'accord de l'autorité zonale.

- Rémunération : selon l'échelle O1 (technicien en prévention de l'incendie) déterminée par le statut pécuniaire des membres du personnel administratif de la zone de secours de Wallonie picarde.
- Formation : obtenir les certificats PREV-1, PREV-2 et PREV-3 visés aux articles 32 à 34 de l'arrêté royal du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux dès que les formations sont dispensées.

8. Modalités de candidature

Pour postuler, veuillez envoyer votre dossier de candidature complet par courrier uniquement à l'attention du service des Ressources humaines à l'adresse suivante : Zone de Secours de Wallonie Picarde, Chaussée de Lille 422C à 7501 Orcq. Votre dossier doit y parvenir pour le 5 mars 2021 à minuit au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Votre dossier de candidature doit comporter obligatoirement les documents suivants :

- CV avec photo ;
- Lettre de motivation ;
- Copie du diplôme ;
- Copie de la carte d'identité ;
- Copie du permis de conduire ;
- Extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois.

9. Épreuves

La première partie du concours de recrutement consiste en un test écrit qui teste les connaissances générales ou techniques liées à la fonction. Les candidats doivent obtenir 60 % à ce test écrit pour participer à la seconde partie.

La seconde partie du concours de recrutement consiste en un entretien oral qui teste la motivation et la conformité du candidat avec la description de fonction et la Zone de Secours. Pour réussir, les candidats doivent obtenir au minimum 60 % à cette partie et obtenir de ce fait un total de minimum 60 % pour l'ensemble des deux parties, chacune comptant pour la moitié de la note finale.